

SÉANCE DU 29 JANVIER 2008

~~~~~

Date de convocation : 22 janvier 2008

L'an deux mille huit, le vingt neuf janvier à dix huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Mr Jean-Marc CHANRION absent.

Monsieur Denis GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 20 novembre deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) Urbanisme : la procédure du P.L.U. suit son cours. La consultation des services associés (D.D.E., D.D.A.F., Communes voisines...) durera 3 mois, suivie de l'enquête publique pendant 1 mois.

3) Eau : M. Emile ARNAUD et Marc DUPLAN font le bilan. Le nettoyage des réservoirs est en cours. Les résultats de production d'eau sont légèrement meilleurs que l'année dernière. Mais les indices de pluviométrie indique qu'il y a toujours un déficit d'eau.

4) Travaux d'extension de l'assainissement quartier de la Gare : M. le Maire signale qu'il a demandé des devis afin d'établir le relevé topographique du site avant de faire établir l'avant projet.

5) Assainissement des Estangs : M. le Maire propose d'acquérir le terrain sur lequel la station a été implantée à M. Lucien BRECHET. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir la parcelle AI 182 lieu-dit « Les Estangs » pour une contenance de 1699 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup>, soit 849,50 €.

6) Prix de l'eau : M. le Maire propose de faire une commission le mardi 5 février à 18 h afin de faire le point sur le prix de l'eau sachant que deux nouvelles taxes de l'Agence de l'Eau viennent d'être instaurées depuis le 1 janvier 2008 (redevance de pollution de l'eau à 0,19 €/m<sup>3</sup> et redevance pour modernisation des réseaux de collecte à 0.13 €/m<sup>3</sup>). Ces taxes vont restreindre la marge de manœuvres du service des eaux.

M. le Maire informe que les habitations raccordées au réseau d'assainissement et rejetant des eaux qui ne sont pas issues du réseau public, comme par exemple sources ou puits, ne sont pas assujetties à la partie variable du service d'assainissement (comptage au m<sup>3</sup>). Conformément à l'article 3 du décret n°2000-237 du 13 mars 2000, qui précise qu'à défaut de

dispositifs de comptage de l'eau prélevée dans toutes sources ou puits privés, la commune peut définir un forfait. Le conseil municipal décide qu'à défaut de dispositifs de comptage un volume annuel forfaitaire par habitation de 100 m<sup>3</sup> sera appliqué pour le calcul de la partie variable à compter du 1 janvier 2008.

7) Voirie : M. Pierre LAURENT organise une réunion afin d'établir le programme 2008.

Le Conseil Général propose à la commune d'acquérir à titre gratuit la parcelle AO 357 d'une contenance de 487 m<sup>2</sup> qui correspond au chemin longeant la départementale au croisement de la zone artisanale. Adoptée à l'unanimité.

8) Subventions aux Associations :

| NOM DES ASSOCIATIONS                      | Subventions 2007 | Subventions 2008 |
|-------------------------------------------|------------------|------------------|
| ANACR                                     | 46.00 €          | 46.00 €          |
| ANEV (Elus du Vin)                        | 80.00 €          | 80.00 €          |
| ASS. AIDE A DOMICILE (2,35 € par habit)   | 1480,00 €        | 1500,00 €        |
| ASS . PARALYSES DE France                 | 51.00 €          | 51.00 €          |
| ASSOCIATION PATRIMOINE VENTEROLAIS        | 100,00 €         | 100,00 €         |
| ASSOCIATION RIVERAIN CANAL                | 152.00 €         | 152.00 €         |
| ASS. LA CLE DES CHAMPS                    | 100.00 €         | 150,00 €         |
| CANAL TRAVAUX                             | 3000.00 €        |                  |
| ASS. LOCALE URGENCE                       | 96,00 €          | 100,00 €         |
| AVAM                                      | 900.00 €         | 400,00 €         |
| COMITE DES FETES DE VENTEROL              | 1 500.00 €       | 2000,00 €        |
| CONTES ET RENCONTRES                      | 150.00 €         | 150,00 €         |
| COOPERATIVE SCOLAIRE                      | 150.00 €         | 150,00 €         |
| COOPERATIVE SCOLAIRE CLASSE VERTE         | 2500.00 €        |                  |
| COOPERATIVE SCOLAIRE TRANSFERT            | 300.00 €         | 300,00 €         |
| EMALA 2005                                | 640.00 €         | 600,00 €         |
| FEDERATION DES VILLES DE France Oléicoles | 280.00 €         |                  |
| FLAVESCENCE DOREE (2005 et 2006)          | 589,00 €         | 600,00 €         |
| FOYER LYCEE DE NYONS                      | 76.00 €          | 80,00 €          |
| MAISON RURALE DE RICHERENCHES (4 élèves)  | 200.00 €         | 200,00 €         |
| MEMOIRE DE LA DROME                       | 76.00 €          | 76,00 €          |
| PARENTS D' ELEVES                         | 200.00 €         | 200,00 €         |
| PLANNING FAMILIAL                         | 80.00 €          | 80,00 €          |
| PREVENTION ROUTIERE                       | 76.00 €          | 76,00 €          |
| RANDONNEURS TRIALISTES                    | 152.00 €         | 152,00 €         |
| RESTAURANTS DU CŒUR                       | 75.00 €          |                  |
| SPA NYONS VAISON                          | 218.00 €         | 250,00 €         |
| SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE GRELE          | 1 034,00 €       | 1 034,00 €       |
| ASS. DES JEUNES AGRICULTEURS              |                  | 100,00 €         |
| ASS. LES PATTES EN L' AIR                 |                  | 120,00 €         |
| CHAMBRE DES METIERS                       |                  | 200,00 €         |

Le conseil décide d'allouer une subvention à la banque alimentaire de Nyons afin que les habitants de Venterol qui sont difficultés puissent en bénéficier. Mme Nicole BOUET se charge de se renseigner sur cette nouvelle structure. La subvention pour les randonneurs trialistes sera confirmée si des Venterolais y adhèrent.

9) S.D.E.D. (Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme) : M. le Maire présente au conseil deux dossiers de demandes de raccordement au réseau d'électricité. Le premier concerne M. GAUDEFROY au lieu-dit « Rocher Rouge » pour un montant de 1 727,00 €, le deuxième M. SAILLANT au lieu-dit « Les Côtes » pour un montant de 1 188,00 €. M. le Maire propose d'approuver ces travaux et passer une convention avec les propriétaires concernés pour qu'ils remboursent cette participation à la commune. Approuvé à l'unanimité.

10) Boulangerie : conformément au bail signé le 1 janvier 2007, le conseil municipal doit reconduire, s'il le souhaite, l'exonération du loyer de la boulangerie pendant 1 an. M. le Maire propose de poursuivre cette exonération jusqu'au 1 janvier 2009. Adopté à l'unanimité.

11) Divers :

- personnel communal :

M. le Maire propose de signer une convention avec le centre de gestion de la Drôme pour bénéficier de son service de médecine préventive pour réaliser la surveillance médicale des agents de la collectivité. Approuvé à l'unanimité.

- Traversée de le Drôme à vélo : comme l'année dernière la commune a été sollicitée pour héberger les jeunes drômois dans la nuit du 5 au 6 juin 2008. Le conseil municipal décide de mettre à leur disposition la salle des Fêtes.

- Le ministère de la Défense signale que des manœuvres militaires auront lieu du 18 au 22 février 2008.

- Le ministère de l'éducation nationale propose aux communes de passer une convention afin de mettre en place un service minimum d'accueil des élèves des écoles primaires de la commune en cas de grèves du personnel enseignant. La commune s'engage donc à organiser, lors de jours de grèves, un service permettant d'accueillir les élèves et l'Etat verserait à la commune une contribution financière afin d'assurer ce service. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire afin de signer cette convention.

- Boulangerie : M. le Maire explique qu'en absence persistante de signe de M. LAGET, architecte, il est indispensable afin de solder le paiement des factures des travaux de la boulangerie de rompre le contrat de maîtrise d'œuvre. M. le Maire propose donc de prendre un avenant au marché concernant l'entreprise ASGTS (plomberie) pour un montant de 1200,00 € H.T. qui correspond à des travaux qui n'avaient pas été évalués initialement. Adopté à l'unanimité.

- l'Association des Producteurs de Lavandes Fleurs et Bouquets remercie le conseil de la participation au programme Pluie de Lavande.

- Eau : le Conseil Général propose au conseil après avoir étudié un dossier d'un administré en difficulté que le service des eaux abandonne la moitié d'une créance soit un montant de 242 €. Mme Nicole BOUET confirme que la situation de cette personne nécessite un soutien financier. Le conseil décide d'accepter la proposition du Conseil Général.

- M. Denis GALLAND présente le projet d'aménagement du rond point entre Venterol et Saint Pantaléon.
- M. Emile ARNAUD demande s'il ne serait pas nécessaire de faire appel à une entreprise pour l'élagage des arbres. Des devis seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.